

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;

vu la démission de Me Christiane Montfort ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission de surveillance du notariat pour la fin de la période de législature 2021 à 2025 :

Me Simon Stoeckli, notaire à Marin-Epagnier

Suppléante

Me Dominique Erard, notaire à La Chaux-de-Fonds

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 14 février 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND